



Crowe Horwath

**Becouze**

Membre indépendant de Crowe Horwath International

19 rue René Rouchy  
49100 Angers  
Tél + 33 (0)2 41 31 13 30  
Fax + 33 (0)2 41 31 13 33  
becouze@becouze.com  
www.becouze.com

**Association MENAGE SERVICE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

**Association MENAGE SERVICE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 13, avenue de Contades  
49000 ANGERS

---

*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Aux membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MENAGE SERVICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 de l'Annexe concernant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les subventions versées par les financiers sont acquises en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps.

Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par l'association.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 15 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes  
BECOUBE

  
S. BERTRAND  
Associé

Ce rapport comprend 11 pages.

**Association MENAGE SERVICE****SOMMAIRE**

	<b><u>PAGES</u></b>
<b><u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u></b>	1 - 2
<b><u>ETATS FINANCIERS</u></b>	
. Bilan Actif-Passif	4
. Compte de résultat	5
<b><u>ANNEXE</u></b>	6 à 11
<b><u>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u></b>	12

# BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2011

Periode: du 01/01/2011 Au 31/12/2011

Ecritures saisies    
 Ecritures validées  Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE Bilan MS

## ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'Etablissement						
Autres Immobilisations Incorporelles	13 213	13 213	0	0		
Immobilisations Incorporelles en cours						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Construction	11 025	4 810	6 215	4 461	1 754	39 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels						
Autres Immobilisations Corporelles	37 870	37 870				
Immobilisations Corporelles en cours						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations Créances rattachées						
Autres Titres Immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE I</b>	<b>62 107</b>	<b>55 892</b>	<b>6 215</b>	<b>4 461</b>	<b>1 754</b>	<b>39 %</b>
<b>LIAISON</b>						
Comptes de liaison						
<b>TOTAL LIAISON II</b>						
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>						
<b>CREANCES (3)</b>						
Créances Usagers et Comptes rattachés	69 317	491	68 826	66 414	2 412	4 %
Autres Créances	36 794		36 794	91 817	-55 023	-60 %
<b>TRESORERIE</b>						
Valeurs Mobilières de Placement						
Disponibilités	65 249		65 249	64 595	653	1 %
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	<b>3 507</b>		<b>3 507</b>	<b>1 176</b>	<b>2 329</b>	<b>198 %</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>174 866</b>	<b>491</b>	<b>174 376</b>	<b>224 094</b>	<b>-49 628</b>	<b>-22 %</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)</b>						
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)</b>						
<b>ECART DE CONVERSION (ACTIF) (VI)</b>						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>236 973</b>	<b>56 383</b>	<b>180 591</b>	<b>228 465</b>	<b>-47 874</b>	<b>-21 %</b>

## BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2011

Période du : 01/01/2011 Au : 31/12/2011

Ecritures saisies Ecritures validées Ecritures extra-comptables 

PARAMETRAGE : Bilan MS

## PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
<b>FONDS PROPRES</b>				
FONDS ASSOCIATIFS (sans droit de reprise)				
FONDS ASSOCIATIFS (avec droit de reprise)				
Dons et Legs				
Subventions d'Investissements	25 430	25 430		
<b>RESERVES</b>				
REPORT A NOUVEAU	-68 939	-51 622	-17 318	34 %
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-818	-17 318	16 499	-95 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUVELABLES				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour Réserve de Trésorerie				
Réserves des Plus-Values Nettes d'Actif				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-44 328</b>	<b>-43 509</b>	<b>-818</b>	<b>2 %</b>
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour Risques et Charges	18 578	5 010	13 568	271 %
<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 578</b>	<b>5 010</b>	<b>13 568</b>	<b>271 %</b>
<b>DETTES (3)</b>				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	23	22	1	5 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (5)				
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours				
Redevables Crédeurs				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	22 578	60 558	-37 980	-63 %
Dettes Fiscales et Sociales	166 610	177 920	-11 311	-6 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	17 129	28 464	-11 334	-40 %
Produits Constatés d'Avance				
Disponibilités				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>206 340</b>	<b>266 964</b>	<b>-60 624</b>	<b>-23 %</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>				
<b>TOTAL V</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>180 591</b>	<b>228 465</b>	<b>-47 874</b>	<b>-21 %</b>

# COMPTE DE RESULTAT

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2011

Période du 01/01/2011 Au 31/12/2011

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Compte de Résultat MS

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>				
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>				
Participation des usagers	742 476	779 852	-37 376	-5 %
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes				
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
Subventions d'exploitation	198 935	203 574	-4 639	-2 %
Remboursement Formations	29 097	77 386	-48 289	-62 %
Transfert de charges	25 038	15 936	9 102	57 %
Reprises sur amortissements et provisions	2 126	14 416	-12 290	-85 %
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>997 672</b>	<b>1 091 164</b>	<b>-93 493</b>	<b>-9 %</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>ACHATS</b>	9 975	14 752	-4 777	-32 %
<b>SERVICE EXTERIEURS</b>	38 771	38 931	-160	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	51 746	60 721	-8 975	-15 %
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	847 674	935 548	-87 873	-9 %
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	31 868	37 154	-5 287	-14 %
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	241	595	-354	-60 %
<b>DOTATIONS</b>	16 653	20 905	-4 251	-20 %
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>996 928</b>	<b>1 108 606</b>	<b>-111 678</b>	<b>-10 %</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>744</b>	<b>-17 441</b>	<b>18 185</b>	<b>-104 %</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	4	3	1	45 %
<b>REPRISE SUR PROVISION</b>				
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>45 %</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILES</b>	275	304	-29	-9 %
<b>DOTATIONS FINANCIERES</b>				
Aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>275</b>	<b>304</b>	<b>-29</b>	<b>-9 %</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-271</b>	<b>-301</b>	<b>30</b>	<b>-10 %</b>
<b>SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>473</b>	<b>-17 742</b>	<b>18 215</b>	<b>-103 %</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		1		
<b>REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	2 885	1 128	1 756	156 %
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	2 885	1 129	1 756	155 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	598	224	374	167 %
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION</b>	3 578	481	3 097	644 %
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	4 176	705	3 471	493 %
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-1 291	424	-1 716	-404 %
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS</b>				
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	744	-17 441	18 185	-104 %
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-271	-301	30	-10 %
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)</b>	473	-17 742	18 215	-103 %
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> ☺	-1 291	424	-1 716	-404 %
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	-818	-17 318	16 499	-95 %
<b>ANNEXES : PRODUITS</b>				
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE</b>				
Bénévolat				
Dons en nature				
Prestations en nature				
<b>TOTAL ANNEXE : PRODUIT</b>				
<b>ANNEXE : CHARGES</b>				
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL ANNEXE : CHARGES</b>				



## ANNEXE

Les notes indiquées ci-après complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, elles font à ce titre partie intégrante des comptes annuels.

TOTAL BILAN AVANT REPARTITION : 180 591 €

RESULTAT : - 818 €

### 1 – FAITS CARACTERISTIQUES

2011 a été l'année des économies. En effet, la diminution conséquente de nos charges d'exploitation nous a permis de compenser la baisse importante de notre chiffre d'affaires. L'objectif de renforcer les fonds propres de la structure ne pourra être possible qu'en diminuant nos charges et donc en réussissant à trouver le juste équilibre entre notre activité et nos dépenses.

L'association estime que le soutien des financeurs conjugué aux mesures de restructuration mises en œuvre justifie l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes annuels.

### 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

L'association bénéficie d'un agrément qualité au titre des services à la personne.

L'association n'entre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3-1 Immobilisations

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<b>Immobilisations</b>	<b>01/01/2011</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2011</b>
Immobilisations Incorporelles	13 213	0	0	13 213
Immobilisations Corporelles	45 977	2 918	0	48 895
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>59 190</b>	<b>2 918</b>	<b>0</b>	<b>62 108</b>
<b>Amortissements</b>	<b>01/01/2011</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2011</b>
Immobilisations Incorporelles	13 213	0	0	13 213
Immobilisations Corporelles	41 516	1 163		42 679
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>54 729</b>	<b>1 163</b>	<b>0</b>	<b>55 892</b>

#### 3-2 Créances

»

Etat des créances :

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Mt brut</b>	<b>&lt; à 1 an</b>	<b>&gt; à 1 an</b>
Créances Clients	69 317	69 317	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Organismes de formation	14 663	14 663	
Etat - Subvention	16 186	16 186	
Débiteurs divers	5 944	5 944	
Charges constatées d'avance	3 507	3 507	
<b>TOTAUX</b>	<b>109 617</b>	<b>109 617</b>	<b>0</b>

**Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :**

Subventions : 16 186 €  
Organismes de formation : 14 663 €

Les autres créances sont principalement constituées par des indemnités à recevoir des organismes de prévoyance et de formation.

### 3-3 Valeurs mobilières de placement

*Néant*

### 3-4 Disponibilités et concours bancaires courants

Créances représentées par des effets de commerce : 0

### 3-5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance : 3.507 €

Cette rubrique ne comprend que les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

### 3-6 Fonds associatif

m

Fonds associatif au 31/12/11 : néant

### 3-7 Réserves, provisions réglementées et subventions d'investissement

La totalité des résultats de l'association a été affectée en report à nouveau.

Subventions d'investissement :

FDI : 13 430 €

FMAD : 12 000 €

Les subventions financent des biens renouvelables. En conséquence, elles ne font pas l'objet d'amortissements.

**3-8 Provisions pour risques et charges**

	01/01/2011	+	-	31/12/2011
Risques et charges	5 010	18 578	5 010	18 578
<b>TOTAL</b>	<b>5 010</b>	<b>18 578</b>	<b>5 010</b>	<b>18 578</b>
Dépréciation Clients	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'Association comptabilise en provisions ses engagements de départ à la retraite.

**3-9 Dettes**

	Mt Brn	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
Fournisseurs	22 578	22 578		
Dettes fiscales et sociales	166 610	167 330		
Autres Dettes	17 129	17 129	3	
Produits constatés d'avance	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>206 317</b>	<b>207 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Dettes relatives aux associations partenaires :**

Promo Jeunes Siège : 9.759 €

Dettes représentées par des effets de commerce : néant

**Charges à payer :**

Dettes fiscales et sociales : 53 786 €

Fournisseurs : 4 309 €

**3-10 Produits constatés d'avance**

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

#### 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4-1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux heures facturées auprès de nos clients. La facturation est réalisée sur une base mensuelle.

##### 4-2 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises opérées concernent l'activité normale de l'association.

##### 4-3 Transferts de charges d'exploitation

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation de l'association. Ils correspondent principalement à des indemnités journalières versées par la prévoyance de l'association ainsi qu'à des remboursements de frais de formation.

##### 4-4 Produits et charges financières

Ventilation des charges financières :

Intérêts des emprunts	
Intérêts sur comptes courants	
Intérêts bancaires et commissions	275
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>

##### 4-5 Participation des salariés et impôts sur les bénéfices

L'association ne rentre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Information relative au personnel

	2010	2011
Effectifs administratifs :	7,2 ETP	5,5 ETP
Agent d'entretien (postes insertion) :	16,3 ETP	16,5 ETP
Agent à domicile :	11,7 ETP	9,8 ETP
Auxiliaire de vie sociale :	1,6 ETP	1,4 ETP

### 5-2 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation est un dispositif issu de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004. Il se substitue au capital temps formation. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté fixées par la loi, 20 heures de Droit à Formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans.

Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2011, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis depuis le 4 mai 2004 s'élève à 2 275 heures.

**Association MENAGE SERVICE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 13, avenue de Contades  
49000 ANGERS

---

*Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées*  
*Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ANGERS, le 15 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes  
BECOUBE

  
S. BERTRAND  
Associé